



POTIGNY

infos

Juin 2009

N° 2

20 ans déjà...

fermeture de la Mine



LE MOT DU MAIRE

En effet, il y a vingt ans, la Mine fermait.

La Mine était propriétaire de 3/4 des habitations ; elle nourrissait 3/4 des habitants depuis des décennies. Chacun imagine le choc pour la Commune... humain, économique, financier.

La fermeture était programmée depuis longtemps, pourtant rien n'avait été prévu.

Il fallait rebâtir ! Un chantier immense ! Des difficultés considérables ! Réalimenter POTIGNY en eau puisque la Mine cessait le pompage, reconstruire les réseaux très défectueux, d'eau, d'assainissement. Négocier âprement l'acquisition de terrains, de bâtiments, de logements, réhabiliter méthodiquement un patrimoine immobilier très dégradé, soutenir les associations privées des aides de la Mine, rééquilibrer le budget communal qui perdait les ressources liées à l'activité minière...

Vingt ans après, POTIGNY reste dans les esprits une Commune minière. Nous devons rester fiers de notre passé minier, ouvrier. Par respect pour tous ceux qui ont travaillé durement, pour toutes les familles venues souvent de très loin qui ont fait la richesse de notre Commune.

Depuis vingt ans nous veillons au respect du patrimoine minier, à sa réhabilitation, à sa mise en valeur, pour leur rendre hommage.

Enfin, devrait commencer la réhabilitation des Grands Bureaux à Soumont - le plus beau fleuron de cette histoire exceptionnelle !

Il y a vingt ans, un ancien Maire de Falaise, Président de Région, m'avait dit « POTIGNY va redevenir un bon bourg de 800 habitants ». Je m'étais juré que tout serait mis en œuvre pour qu'il n'en soit rien.

Aujourd'hui POTIGNY (environ 1800 habitants) regagne des habitants. Reconnue comme une Commune dynamique, attractive, elle est prête pour les évolutions futures, prête pour l'accueil de nouveaux habitants dans les meilleures conditions.

Vingt ans ! Un travail de longue haleine ! Plusieurs équipes d'élus se sont attelées à la tâche, courageusement. Je veux les remercier, avec une pensée particulière pour les amis qui nous ont quittés.

Remercier aussi les Potignais. Nous avons besoin pour ce travail de leur soutien, de leur confiance !

Le Maire,
Jean-Marie GASNIER

20 ans déjà...

Fermeture de la Mine

Pour beaucoup d'entre vous, anciennes et anciens Potignais, la fermeture de la Mine de SOUMONT restera un épisode de votre vie à jamais gravée dans votre mémoire.

Oui, déjà 20 ans que la Mine a cessé son exploitation. La dernière berline de minerai a été remontée par le puits d'Aisy le 28 Juillet 1989.

Elle aura vécu un peu plus de 80 ans.

L'aménagement et les travaux du carreau de SOUMONT débuteront en 1902 alors que la mise en service ne fut effective qu'en 1907.



Durant toutes ces années, elle aura laissé le souvenir d'une « Dame nourricière », mais malheureusement, pas à n'importe quel prix ! De fait, les mineurs la côtoyaient chaque jour, descendaient dans ses entrailles à la lueur de leur lampe et bravaient tous les dangers que sournoisement, elle était prête à faire surgir (chutes de blocs, éboulement, coup d'eau et la silicose, maladie professionnelle).

Une histoire intense entre l'homme et la Mine. Des conditions de travail pénibles, des mineurs durs à l'effort. Ils faisaient corps avec les parois de minerai.



Le mode d'exploitation était très rudimentaire. L'outil de travail principal du mineur était alors le marteau perforateur. D'abord à air, bruyant et provoquant une épaisse poussière, il est remplacé par

le marteau perforateur à injection d'eau, équipé d'un pousoir, tout aussi bruyant.

L'injection d'eau avait pour effet d'atténuer la propagation de la poussière à hauteur d'homme, ce qui constituait une amélioration sensible des conditions de travail et de préservation de la santé.

Ils exercent leur métier sous terre, dans des tailles pentues à 30°. Dans le fracas du marteau perforateur et la poussière qui s'en dégage, l'homme expose sa santé. La poussière qu'il respire lui atrophie, sans qu'il ne s'en rende compte, sa capacité pulmonaire et de surcroît, à terme, abrège sa durée d'existence et pour certains, ils ne profitent guère de leur retraite.



Malgré tout, la Mine était bienfaitrice. Elle leur assurait « le gagne pain », elle mettait à leur disposition presque gratuite, une maison qui pour l'époque présentait un certain confort ; le personnel de la Mine bénéficiait aussi de quelques avantages en nature (gratuité de l'eau, de l'électricité, jardins).

Cette succincte description correspond à la période comprise entre 1907 et 1973, année du démarrage de l'ère mécanisée.





L'ère mécanisée est arrivée en 1973, avec le creusement de la descenderie routière du LIVET à SAINT-GERMAIN-LE-VASSON. Les investissements sont colossaux : acquisition de jumbos de foration, d'énormes chargeuses, la modernisation de l'alimentation des fours de grillage par une bande transporteuse, ils modifient radicalement les méthodes d'exploitation pratiquées pendant 65 ans.



La production, les rendements ne cessent d'être améliorés mais hélas, n'estompent pas les craintes du devenir de la Mine, qui de plus en plus, est menacée de fermeture. Son sort dépend uniquement de la stratégie de la sidérurgie qui elle-même est aussi en danger. La Société Métallurgique de Normandie (SMN) unique client de la Mine la condamne en choisissant la filière hématite, puis l'aciérie électrique, nous sommes en 1988. Cette deuxième partie de son histoire n'aura durée malheureusement qu'une quinzaine d'années.

Malgré tout, pendant ces 82 ans d'existence, la Mine au travers de ses dirigeants, de son personnel, mais aussi à la suite de luttes syndicales âpres, a permis à l'ensemble de la population de POTIGNY de bénéficier d'acquis sociaux indéniables.

Le financement d'œuvres sociales, totalement à la charge de la Mine, s'est concrètement traduit par la création, entre autres, du Club de Football et de son terrain, celui que l'on connaît actuellement, l'École de Musique et l'Harmonie l'Espérance, toujours en activité,

les jardins ouvriers, les colonies de vacances pour les enfants du personnel, la mise à disposition gratuite d'autocars pour le transport des élèves vers le Lycée à FALAISE mais aussi pour les sorties sportives et musicales, une caisse de solidarité interne, la médecine gratuite...

Aussi, chaque année, le 4 Décembre était un jour de fête pour les mineurs, ils célébraient leur patronne « Sainte Barbe ». Quelle journée de réjouissance ! Certains s'en souviennent sûrement et seront nostalgiques à cette pensée.

Ceci bien sur n'est qu'un bref résumé d'une longue histoire au cours de laquelle se seront côtoyées de multiples nationalités avec une intégration somme toute réussie, au regard de ce qu'est devenue POTIGNY.

De cette population cosmopolite se sont dégagés des sentiments de fraternité et de solidarité que la rudesse de l'effort dans le travail au quotidien a renforcé et demeure encore aujourd'hui.



Le démantèlement des installations a commencé par le démontage du chevalement livré à la ferraille et la suite que l'on connaît verra la disparition de la salle des compresseurs, de la machine d'extraction, des garages, des bains douches et une partie des fours.

Enfin, pour achever l'œuvre de l'abandon, les galeries du fonds seront noyées. Il aura fallu environ dix ans pour qu'elles soient submergées.



La Mine a existé, une page est tournée, il faut se souvenir !

Finances

Budget Primitif 2009

Section de Fonctionnement

Recettes

Taxe d'habitation	8,48 €	Dotation de l'État	32,10 €
Foncier bâti	7,55 €	Subventions diverses	4,21 €
Foncier non bâti	1,20 €	Compensation impôts locaux	6,85 €
Produits domaniaux et divers	13,45 €	Produits de gestion courante	18,96 €
Impôts et taxes	7,20 €		

Dépenses

Achats	13,23 €	Frais de gestion courante/Divers	10,88 €
Travaux services extérieurs	8,85 €	Subventions	5,54 €
Impôts et taxes	2,45 €	Intérêts sur emprunts	2,85 €
Frais de personnel	44,96 €*	Financement des investissements	11,24 €

* à noter que des recettes viennent en déduction des frais de personnel pour un montant de 8,43 €, ce qui porte à 36,53 € la charge nette de ce poste de dépenses.

Pour

100 €

Répartition des recettes
et des dépenses

Section d'Investissement

Recettes

Autofinancement	9,83 €
Dotations	42,59 €
Subventions	17,04 €
Produits des cessions	30,44 €

Dépenses

Report déficit 2008	29,88 €
Remboursement d'emprunt	2,72 €
Immobilisations incorporelles	0,84 €
Immobilisations corporelles	4,59 €
Immobilisations en cours	46,35 €
Immobilisations financières	15,62 €

Taux des Impôts Locaux

Taxe d'habitation	18,87 %
Taxe foncière (bâti)	21,12 %
Taxe foncière (non bâti)	64,89 %

Taux inchangés depuis le 1^{er} Janvier 2002, date à laquelle l'option pour la Taxe Professionnelle Unique en faveur de la Communauté de Commune du Pays de Falaise a été adoptée par le Conseil Municipal.

Principaux Tarifs Communaux au 1^{er} Janvier 2009

Location Salle des Fêtes du Suvez



	habitants de Potigny	habitants de l'extérieur
Repas normal (cuisine, vaisselle complète)	190 €	247 €
Repas froid (verres et couverts)	115 €	153 €
Vin d'Honneur (verres)	79 €	115 €
Mise à disposition aux Associations locales : 15,50 € pour la 1 ^{ère} occupation, tarif normal pour les suivantes.		
Frais de chauffage : 56,00 €	Lave Vaisselle : 31,00 €	
Acompte à la réservation : 115,00 €	Caution : 400,00 €	

Location Gîte du Suvez

Week-end (2 jours - 2 nuits)
Exclusivité (tout le gîte : 32 lits) : 391,00 €

Semaine (2 jours - 2 nuits)
Exclusivité : 321,00 €

Individuel (par personne* et par nuit) : 15,90 €
(*6 personnes minimum)

Location draps (la paire) : 3,60 €
Caution ménage : 85,00 €

Electricité : 0,22 € / kw/h
Caution à l'arrivée : 750 €

Location Groupe

Enfant par nuit : 8,20 €
Accompagnateur : 15,90 € (1 gratuité pour 4 nuits)



Repas Cantine Scolaire

Enfants de Potigny : 2,70 €
Adultes : 5,70 €
Enfants de l'extérieur : 3,20 €



Garderie Ecole Maternelle

2,30 € l'heure
Horaires : 7^h50-9^h / 16^h30-17^h50



Tarifs des Concessions

Concession perpétuelle : 170 €
Concession trentenaire renouvelable : 110 €
Case-urne trentenaire renouvelable : 115 €



Travaux

Transfert de la Mairie à l'ancienne École Paul Éluard

Les travaux d'aménagement intérieur seront terminés pour la fin du mois de Juin 2009 (trois mois de retard).



Pas moins de 11 entreprises se sont succédées pour réaliser les transformations. Pratiquement tous les corps de métiers étaient représentés (maçonnerie, électricité, plomberie, charpente, menuiserie, faux plafonds, carrelage - faïence, peinture).

Pour achever complètement ce chantier, il reste deux tranches de travaux à prévoir :

- le ravalement extérieur (exécution définitive)
- l'aménagement des accès dans la cour (exécution provisoire)

On peut espérer une occupation définitive des lieux en janvier 2010 (en septembre ou octobre prochain pour la partie administrative).

Les bureaux du personnel seront équipés de mobiliers neufs. Les démarches auprès de différents fournisseurs sont bien avancées.

Stade - Gymnase - Terrain de Pétanque

Le carrelage des vestiaires du stade a été achevé en Janvier 2009. Coût : 8.000 €.

L'électrification des treuils des panneaux de basket du gymnase a été réalisée en Décembre 2008. Coût : 3.950 €.

La réfection d'une annexe du gymnase par les services de l'atelier municipal.

L'extension du local du terrain de pétanque est terminée. Coût : 15.900 € - subvention : 5.160 €.

Cet agrandissement permettra aux « boulistes » d'être mieux installés dans leurs locaux. Les travaux d'isolation, de carrelage, le chauffage, les toilettes et la remise aux normes électriques offrent un confort appréciable.

Chemin d'Aisy

La plantation des végétaux a mis un terme à l'aménagement de cette rue.

Coût : 14.800 €



Lotissement du Chemin Neuf

La 1^{ère} tranche de viabilisation (575.614 €) est achevée, ce qui permet la commercialisation des parcelles.

Actuellement, 15 parcelles sur 25 sont vendues, ou en cours de vente.

Rappel : le prix de vente 61,50 € le m². Superficie disponibles comprise entre 800 et 970 m².

Assainissement

Le réseau d'assainissement du quartier de « La Gargotte » et de la Venelle « Labine » est achevé.

Le coût définitif de cette opération s'élève à 148.000 € - 65.270 € de subventions.

EPHAD



Les travaux ont débuté le 13 Novembre 2008.

Nous avons subi les avatars du temps pour les travaux de terrassement, ce qui a occasionné pour certains riverains de la Rue Général Leclerc, de la Rue Hanon et autres secteurs, beaucoup de désagréments.

Que l'on veuille bien nous en excuser.

La construction des bâtiments est commencée et se déroule sans difficulté majeure dans le respect des délais. Livraison définitive en 2011.

Voirie - Réseaux

• Aménagement programmé du carrefour de la Rue Général Leclerc (RD 648) avec la Route Départementale RD 240 (vers BONS-TASSILLY) pour sécuriser la circulation vers l'E.H.P.A.D. (coût : 30.000 €).

• Réfection de la Rue du Centre en plusieurs tranches.

• Étude pour la réfection d'une Impasse.

• L'Électricité Réseau Distribution France (ERDF) a commencé depuis le 2 Juin et pour une durée de 4 mois les travaux de renforcement de la Ligne Haute Tension. Départ Rue du Village à hauteur de l'atelier municipal via le Bourg de SOUMONT-ST-QUENTIN. La circulation sera réglementée Rue du Village, Rue du Tais et Route d'Argences selon l'avancement des travaux.

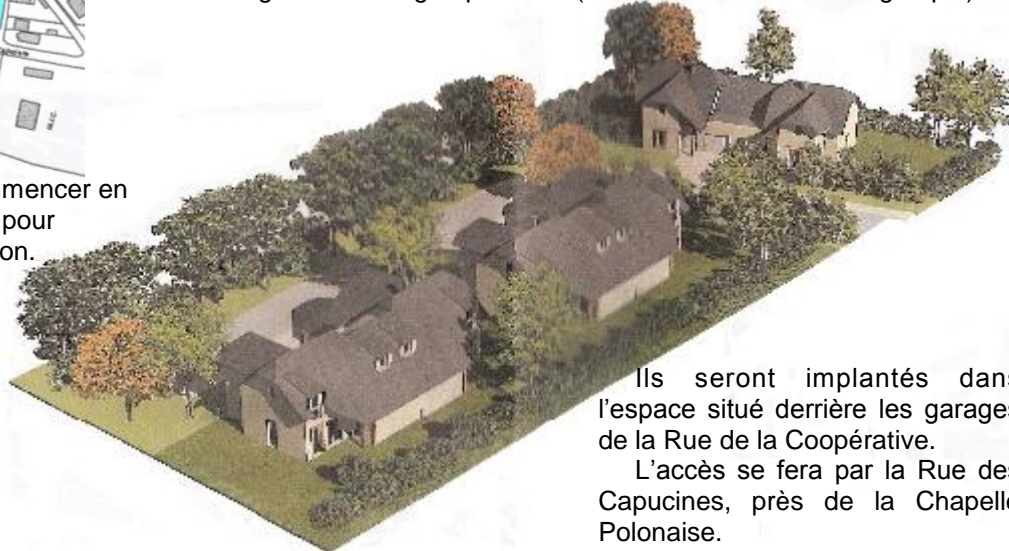
PARTELIOS Habitat (Société d'HLM)



Dans le cadre de l'P.L.H. (Programme Local de l'Habitat) mené par la CdC du Pays de Falaise, Potigny s'est inscrite pour bénéficier de la construction de 6 logements individuels locatifs.

Le programme comprends 4 logements de 4 pièces et 2 logements de 3 pièces. Le mode de chauffage électrique a été retenu et correspondra à la norme du règlement énergétique 2005 (Haute Performance Energétique).

Les travaux doivent commencer en octobre ou novembre 2009 pour une durée de 12 mois environ.



Ils seront implantés dans l'espace situé derrière les garages de la Rue de la Coopérative.

L'accès se fera par la Rue des Capucines, près de la Chapelle Polonaise.

Eglise

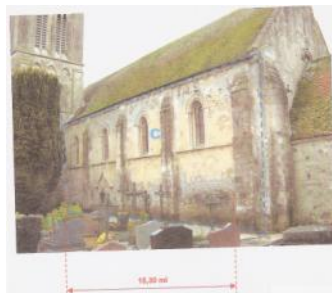
D'importants travaux seront réalisés pour la restauration des maçonneries de l'Église. Ils s'effectueront en plusieurs tranches. La première débutera début juin pour s'achever fin octobre.

Il s'agira de remettre à neuf les revêtements d'enduits sur :

- Pignon Ouest de la Nef et du Porche :	26.500 € HT
- Façade Nord de la Nef :	11.600 € HT
- Clocher (les 4 façades) :	51.900 € HT
Total :	90.000 € HT

Subventions :

- DRAC :	27.000 €
- Communauté de Communes :	10.500 €
- Conseil Général (attendue) :	22.500 €



Avis

Pour les personnes qui fréquentent ces lieux, la pose d'échafaudages autour de l'Église réduira l'accès à l'édifice et aux abords de l'ancien cimetière. Merci de votre compréhension.

Bâtiments

Logements

Poursuite du programme d'entretien du parc immobilier. Signature d'une convention avec le CDHAT (Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires) qui a pour mission de :

- Dresser un état des lieux des logements
- Établir une programmation des travaux à effectuer
- Rechercher des aides financières auprès de différents organismes.

Coût de la prestation : 9.862 € TTC.

Cantine Scolaire Municipale

La mise en conformité électrique : 18.000 € HT.

Subvention DGE obtenue : 5.400 €.

Suvez (Projets)

Salle des fêtes : réfection du plafond, peinture, électricité, accès handicapé (42.700 € HT).

Local des Associations : remplacement des portes et fenêtres (30.000 €).

Demande de subventions sollicitées auprès du Conseil Général et de l'EPF (Etablissement Public Foncier).

Terrain de Tennis

Remise en état du court n° 1 : 4.000 €

Vie Municipale

Carte d'Identité



a) Pièces à fournir pour une première demande de carte :

- Copie intégrale de votre acte de naissance (Mairie de Naissance)
- Justificatif de domicile à votre nom et prénom
- 2 photos d'identité identiques norme ISO/IEC 19794-5:2005

b) Pour un renouvellement :

NOUVEAU

Les mêmes pièces que pour une première demande, plus présentation de l'ancienne carte. Lorsque l'ancienne carte ne pourra être présentée, un droit de 25 euros sera réclamé en timbres fiscaux.

Dans tous les cas le demandeur devra être présent pour le relevé des empreintes digitales.

Permanence du Trésor Public

Aux termes de difficiles négociations avec la Direction de la Trésorerie Générale du Calvados, nous n'avons pu empêcher la fermeture du guichet de la perception.

Bien que la Commune ait proposé de mettre gracieusement à disposition du Trésor Public, un local aménagé, nous n'avons obtenu pour le moment qu'une permanence mensuelle, et ce malgré les interventions de nos représentants politiques Sénateur, Député, Conseiller Général et celle du Conseil Municipal avec le soutien de la pétition signée par un grand nombre d'entre vous.

Actuellement et jusqu'à la fin de l'année 2009, se tient donc une permanence à la Mairie **TOUS LES 1^{ER} JEUDI DE CHAQUE MOIS de 9 H à 12 H.**

De nouvelles décisions devraient être prises pour 2010. Affaire à suivre...

Ecoles



De bonnes nouvelles pour nos écoles maternelle et primaire.

La mise en avant de l'augmentation des effectifs, de l'urbanisation soutenue de la Commune ont permis de lever les craintes de voir des mesures de fermeture de classes.

L'Inspection Académique a confirmé pour l'école maternelle «Antoine de St Exupéry», la création d'une classe supplémentaire, ce qui porte à 4 le nombre de classes, et le maintien de la 6^{ème} classe de l'école primaire «Paul Langevin» qui faisait l'objet d'une mesure de retrait. Provisoirement et avant toute décision définitive, la 4^{ème} classe maternelle (grande section) sera transférée dans une des classes de l'école primaire.

Ces deux décisions viennent conforter les efforts entrepris par la Commune pour maintenir dans de bonnes conditions la qualité de l'enseignement à la satisfaction de tous.

Passeport Biométrique **NOUVEAU**

Depuis le 14 mai 2009, la Mairie n'assure plus l'instruction des demandes de passeports électroniques.

Les demandes de **passeports biométriques** sont à faire dans les Mairies spécialement équipées de stations d'enregistrement permettant de recueillir et numériser les empreintes digitales.

Validité 10 ans.

Liste des Communes habilitées :

AUNAY SUR ODON, BALLEROY, BAYEUX, CAEN, COLOMBELLES, CONDÉ SUR NOIREAU, DIVES SUR MER, DOUVRES LA DÉLIVRANDE, EVRECY, FALAISE, HÉROUVILLE SAINT CLAIR, IFS, LISIEUX, LIVAROT, MÉZIDON CANON, OUISTREHAM, PONT L'ÉVÊQUE, THURY HARCOURT, TILLY SUR SEULLES, TRÉVIÈRES, TROUVILLE SUR MER, VERSON, VIRE.

Pièces à fournir :

Pour les personnes majeures :

- 1 copie intégrale de votre acte de naissance (Mairie de Naissance)
- 1 justificatif d'identité avec photo
- 1 justificatif de domicile à votre nom et prénom
- 2 photos d'identité identiques à la norme ISO/IEC sur fond clair, de face et tête nue
- 88 € en timbre fiscal
- L'ancien passeport (pour un renouvellement)

Pour les personnes mineures :

- 1 copie intégrale de votre acte de naissance
- 2 photos d'identité identiques à la norme en vigueur
- 1 justificatif de domicile au nom du demandeur ou du représentant légal
- Copie d'une pièce d'identité du parent demandeur
- 1 timbre fiscal (19 € ou 44 € de 15 à 18 ans)

Pour les cas particuliers (parents divorcés, non mariés, enfant sous tutelle) se renseigner en Mairie.

Embauche

Le recrutement de Monsieur Jean-Michel BOUFFAY, habitant de la Commune, a pris effet au 1^{er} Décembre 2008 à raison de 27 heures par semaine.

Affecté au service technique, son emploi consiste principalement à exécuter des travaux d'entretien sur l'ensemble du patrimoine immobilier de la Commune.

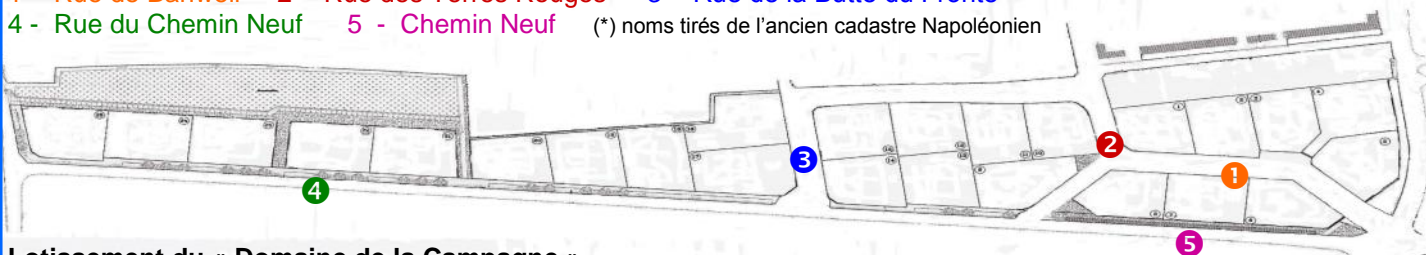


Nom de Rues

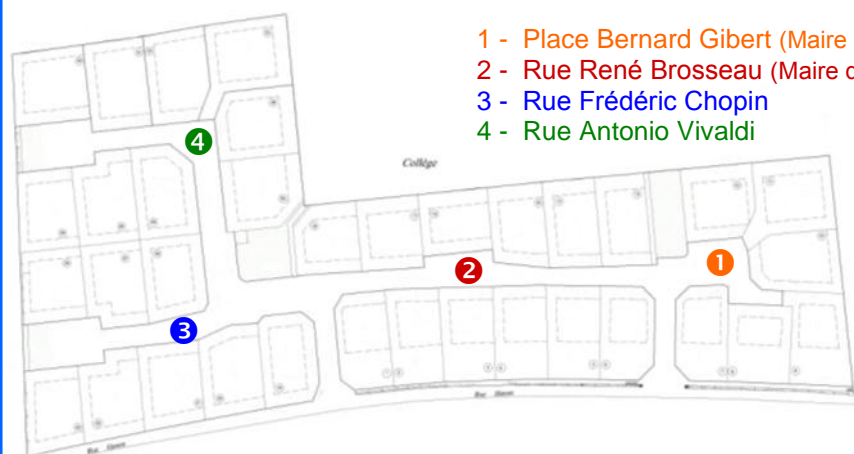
Le Conseil Municipal, dans sa séance du 26 novembre 2008, a attribué les noms à de nouvelles voies aux nouveaux lotissements et autres lieux...

Lotissement Le Clos du Chemin Neuf

- 1 - Rue de Banwell 2 - Rue des Terres Rouges* 3 - Rue de la Butte du Fronté*
4 - Rue du Chemin Neuf 5 - Chemin Neuf (*) noms tirés de l'ancien cadastre Napoléonien



Lotissement du « Domaine de la Campagne »



- 1 - Place Bernard Gibert (Maire de 1945 à 1953)
2 - Rue René Brosseau (Maire de 1965 à 1989)
3 - Rue Frédéric Chopin
4 - Rue Antonio Vivaldi

Autres Lieux

- La rue qui dessert le garage Renault, Filmasport, Combles & Créations et l'Atelier SAINLOT, porte le nom : Rue du Chemin de Fer Minier
- L'impasse, rue du Village, qui dessert deux nouvelles constructions sur le terrain du GAEC DELCOURT, porte le nom : Impasse de la Roche
- Au Lotissement de la Gargotte, la rue qui dessert les habitations se dénomme « la Rue du Parc »

Recensement de la Population



L'enquête de recensement de la population s'est déroulée entre le 14 janvier et le 15 février 2009.

Nous profitons de la parution de ce bulletin pour remercier tous ceux qui ont réservé un bon accueil aux agents recenseurs.

Les résultats font ressortir les chiffres suivants :

- Habitants : 1756 (+ 25 par rapport à 2004)
- Logements : 876 (+ 39 par rapport à 2004)

Ci-dessous, rappel de l'évolution de la population :

Au XIX ^e siècle		Au XX ^e siècle	
1806	376	1901	239
1826	382	1911	451
1837	400	1921	1473
1846	404	1926	1731
1856	376	1931	2742
1866	361	1936	2420
1876	323	1946	2403
1886	276	1954	2694
1896	271	1962	2926
		1968	2720
		1975	2408
		1982	2155
		1990	1787
		1999	1722

Au XXI ^e siècle	
2004	1731
2009	1756

www.assedic.fr
toute l'Assedic en ligne pour :

- Vous inscrire comme demandeur d'emploi.
- Actualiser votre situation.
- Déclarer une activité réduite.
- Gérer votre compte.
- Simuler le montant de vos allocations.

Vos droits et vos démarches

formation
social
papiers
logement
travail
justice
famille

La première réponse à vos questions

sur internet
service-public.fr
par téléphone
3939
allo, service public
au prix d'une communication locale à partir d'un poste fixe

Etat Civil

Naissances

FAUCHER Zélie	4 Janvier
CHERUEL Lilou	7 Janvier
VERDICKT Allan	15 Janvier
DELCOURT Alexandre	19 Février
GRARD Marie	5 Mars
DENIS Manon	22 Mars
MEYNIER--MONTBRAND Clémence	29 Mars
JOUENNE Alex	15 Avril
TROUSSELARD Trystan	26 Avril
LEFORESTIER Gabin	1 ^{er} Mai
HERVIEUX Lou-Anne	16 Mai
BEJCZI Jessica	1 ^{er} Juin
LARCHER Manon	20 Juin
DESCLOS Emma	8 Août
LUCAS Antoine	1 ^{er} Octobre
BRIQUÉ Nathan	9 Octobre
LAUNAY Charlotte	18 Octobre
BOURGES Louanne	22 Décembre
BELLANGER Jule	26 Décembre

Décès

ANGOT Michel	31 Janvier
WERTMULLER Marc	3 Février
SIENKIEWICZ Adam	13 Mai
KNEDLIK Georges	1 ^{er} Juillet
SEIGNEURIE Jacques	12 Juillet
LAGWA Eugène	18 Juillet
DELORME Simone veuve NIEWIADOMSKI	29 Août
SZELAG Alfreda veuve ROUTIER	3 Septembre
MASATA Květoslawa épouse BILLAUX	10 Septembre
BUDZINSKI Yurek	30 Septembre
CALBRIS Andrée veuve ROCHER	3 Octobre
LECOUVREUR Clara veuve GUERIN	8 Octobre
DLUBALA Robert	9 Octobre
JULIEN Denise veuve VERRIER	23 Octobre
PETIT Joël	20 Novembre
CATILLON Pauline veuve GASCOIN	30 Novembre

Mariages

LADJADJ Nicolas	et	KOST Cécile	10 Mai
RAGOT Philippe	et	PERSONNAUD Cécile	7 Juin
LIMANE Thibault	et	AYOUL Aurore	21 Juin
VERDICKT Christophe	et	LAMBERT Rachel	12 Juillet
ESTEVEES Frédéric	et	BEREL Angélica	19 Juillet
MARIE Manuel	et	DURAND Anne-Marie	19 Juillet
COSSON Jean-Philippe	et	BOURY Stéphanie	16 Août
BEDELL Gérald	et	JAN Véronique	22 Novembre

Avis de Recherche

L'Association des Pupilles de la Nation du Calvados dont le siège se trouve à IFS, 12 rue de Provence, recherche les Pupilles de la Nation et les orphelins de guerre.



L'Association a pour mission de regrouper les Pupilles de la Nation et Victimes de Guerre afin de les informer de leurs nouveaux droits et de les accompagner dans leurs démarches.

Contacts :

Anne MAGIRON, Présidente - Tél. 02 31 74 89 66
Jean-Pierre PICAN - Tél. 02 31 90 20 71

Civisme

Environnement

Certains espaces verts servent encore de dépôts sauvages pour des déchets de toutes sortes.

Cela est FORMELLEMENT INTERDIT. Le garde champêtre a pour mission d'identifier les personnes fautives et de les obliger à retirer leurs débris.

En cas de non respect des injonctions faites, il pourra dresser un procès verbal aux contrevenants (35 €).

Chiens

RAMASSEZ les déjections de votre animal. Les places publiques, les trottoirs et espaces verts ne sont pas faits pour cela. Propriétaires d'animaux, si vous êtes identifiés, vous encourez un procès verbal (35 €).



Ne laissez pas votre chien en divagation sur la voie publique. Là aussi, vous êtes passible d'un procès verbal de 35 €.

Ferrailles

Un ramassage a lieu sur le territoire de la Commune une fois par trimestre. Les prochains auront lieu les :

- Jeudi 10 Septembre 2009
- Jeudi 10 Décembre 2009

Uniquement pour la ferraille

Déchets Ménagers

Plus que jamais, il est nécessaire de s'efforcer à faire le tri sélectif des emballages ménagers par l'apport volontaire aux conteneurs mis à votre disposition (verres, plastique, conserves, papiers, cartons).

De votre implication, vous préserverez, l'environnement, agirez pour la maîtrise des coûts. Pour 2009, la taxe des ordures ménagères subira une augmentation de 6,79 %, ce qui porte son taux à 22,97 %. Il est nécessaire de prendre conscience de l'importance du tri. Les actions conjuguées de tous en ce sens produiront des effets bénéfiques et permettront de contenir les coûts.

Rappel : Lorsque le jour de ramassage tombe un jour férié, le service est assuré le lendemain.

Horaires de la déchetterie de Soulangy

Les horaires d'ouverture d'été (du 1^{er} avril au 30 septembre) sont les suivants:

Lundi :	10 ^h 00 - 12 ^h 00 et 14 ^h 30 - 18 ^h 00
Mercredi :	9 ^h 30 - 12 ^h 00 et 14 ^h 30 - 18 ^h 00
Vendredi :	14 ^h 30 - 18 ^h 00
Samedi :	9 ^h 30 - 12 ^h 00 et 14 ^h 30 - 18 ^h 00

Sont autorisés : Déchets verts (tontes de pelouse, tailles de haies, feuilles mortes), Inertes (déblais et gravats issus du bricolage familial), Mobilier, Ferrailles et Cartons (hors déchets d'Équipements Électriques et Électroniques = Déchets 3E), Huiles de vidange minérales.

Concernant les déchets 3E, il sont à déposer à la déchetterie de Noron-l'Abbaye. Contact au 02 31 90 01 01.

Canicule

A l'approche de l'été, et si nous avons de fortes chaleurs, quelques recommandations à observer pour s'identifier et éviter de graves ennuis de santé, surtout pour les personnes âgées.

- Ne pas hésiter à se faire connaître et s'inscrire en Mairie (un registre spécial est ouvert à cet effet)
- Rompre l'isolement (prévenir ses voisins, avoir près de son téléphone les numéros des personnes à contacter)
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- Essayer de se tenir dans des endroits frais ou climatisés
- Se rafraîchir et boire 1,5 l à 2 litres d'eau par jour
- Donner de ses nouvelles à son entourage

Don du Sang

L'Association pour le Don du Sang Bénévole de POTIGNY SOUMONT et la Région remercie les donateurs qui viennent régulièrement donner leur sang ou leur plasma. En moyenne 80 dons à chaque séance.

L'augmentation des besoins en produits sanguins est constante. Afin de répondre à cette demande toujours croissante VENEZ NOUS REJOINDRE.

Dates des prochains dons :

Mardi 25 Août et Mardi 1^{er} Décembre 2009
de 15^h30 à 19^h30

Salle du Suvez à POTIGNY

Vous avez entre 18 et 70 ans, munissez-vous d'une pièce d'identité pour un 1^{er} don. Collation offerte.

Prochaine Assemblée Générale le 7 Novembre 2009 à la Salle du Suvez à 18h.

Pour tout renseignement s'adresser à Mme Chantal FLEURY, Présidente, ou Mme Chantal MARIE, Trésorière, au 02.31.90.92.28.



Brigade de Gendarmerie de POTIGNY

5, Route d'ARGENCES
14420 POTIGNY

☎ : 02.31.41.40.10

Fax: 02.31.41.40.12



Horaires d'ouvertures au public de la Brigade de Gendarmerie de POTIGNY

Le Mardi et Jeudi de 15 H à 18 H
et le Samedi de 8 H à 12 H et de 15 H à 18 H

En dehors de ces heures

vous pouvez contacter la gendarmerie
soit par téléphone, soit par l'intermédiaire du portail
implanté à l'entrée de la brigade.

Vous pouvez également contacter le Centre
Opérationnel Régional de la Gendarmerie
à CAEN par téléphone en composant le **17**

Enfin, en dehors des heures d'ouvertures au public
vous pouvez déposer plainte auprès des Brigades de
Gendarmerie de

BRETTEVILLE-SUR-LAIZE ou de MOULT

Respectez vos Voisins

Évitez de commettre des nuisances sonores – Si le tapage nocturne existe, le tapage diurne est également réprimé.

Tous travaux de jardinage ou de bricolage effectués par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de gêner le tranquillité du voisinage sont réglementés par arrêté préfectoral et ne peuvent être réalisés que : de 08H30 à 12H00 et de 14H30 à 19H30 du Lundi au Vendredi – de 09H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00 le Samedi et de 10H00 à 12H00 le dimanche et les jours fériés.

Propriétaire de Chiens

Tenez les chiens en laisse et ne les laissez pas divaguer.

Possesseurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, vos animaux doivent obligatoirement être muselés et tenues en laisse pensez à faire vos démarches en mairie et mettez vous en règle suite à la parution de la nouvelle loi.

La Gendarmerie Recrute

De nombreuses perspectives de carrières vous sont ouvertes, de nombreux postes sont à pourvoir. Vous pouvez vous renseigner auprès de la gendarmerie de POTIGNY.



Règles de Circulation Routière

Le Gilet de Sécurité Réfléchissant et le Triangle de Pré-Signalisation sont OBLIGATOIRES depuis le 1^{er} Octobre 2008.



Le Gilet de Sécurité Réfléchissant doit être placé à l'intérieur de l'habitacle du véhicule.

Il doit être facilement accessible par le conducteur et doit porter la mention **CE**.

Le Triangle de pré signalisation doit être homologué et porter la mention **E 27 ou R 27**.

Après immobilisation du véhicule (accident, panne) le conducteur doit revêtir le gilet de sécurité réfléchissant avant de sortir du véhicule, de nuit comme de jour et quelles que soient les conditions de visibilité.

Il doit placer le triangle de pré signalisation à une distance de 30 mètres au moins.

L'allumage des feux de détresse du véhicule reste cependant obligatoire.

Les conducteurs de deux roues non carrossé (moto, scooter...) sont exemptés du port du gilet.

Les cyclistes quant à eux doivent porter le gilet de sécurité réfléchissant hors agglomération de nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante.

- La conduite des véhicules sous l'empire d'un état alcoolique ou sous l'effet de produits stupéfiants est réprimée.

- Respectez les limitations de vitesse en et hors agglomération

- L'usage du téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation est réprimé.

- Respectez les règles de stationnement notamment aux abords des établissements scolaires, et sur les emplacements réservés (place handicapée – zone réservée aux transports de fond aux abords des banques)

- Respectez les règles de sécurité - port de la ceinture de sécurité pour les conducteurs comme pour les passagers et notamment les enfants – port du casque de protection attaché pour les conducteurs et passagers de deux roues.

- Vérifiez régulièrement les équipements de vos véhicules (pneumatique, éclairage ...)



Adjudant HEDOUIN, R.
Officier de Police Judiciaire
Commandant la Brigade de POTIGNY

Culture, Sports et Loisirs

Critérium Cycliste

La commission sportive de la commune en collaboration avec le club cycliste « l'Etoile Sportive Caennaise », l'UCIA et le club cycliste du Laizon vous proposent une grande course cycliste dans les rues de la ville le



SAMEDI 27 JUIN 2009

Le départ sera donné à 20 heures. Le circuit de 1,750 km sera parcouru 45 fois. Il englobe la Rue du Général Leclerc, la Rue Louis Lefèvre et la Rue Louis Bouillard.

Pour le bon déroulement de la course, nous vous demandons de respecter les interdictions de circuler et de stationner. Des déviations seront mises en place de 19^h à 23 heures.

Merci de votre compréhension et venez nombreux encourager les coureurs.



Grand Feu d'Artifice

Le MARDI 14 JUILLET à partir de 23 heures

Comme habituellement, le feu d'artifice sera tiré sur le terrain situé derrière la Mairie.

La Rue Jean Moulin et une portion de la Rue du Village seront fermées à la circulation entre 22^h et 23^h30.

Piétons, soyez prudents



Festival Musique et Danse en Pays de Falaise

Le SAMEDI 18 JUILLET à 20 h 30 en la chapelle Sainte Barbe, venez écouter l'ORCHESTRE de CHAMBRE du festival sous la direction de Henri-Jacques BEGUIN.

20 musiciens et chanteurs plus un clavecin vous proposeront des compositions de Bach, Vivaldi et Haendel. Entrée libre.



Concert de Musique Ancienne

Par le trio « In Musica Veritas » composé de Pierre GALLON : clavecin, orgue, Franck POITRINEAU : trombone, sacqueboute et Alice HABELLION, mezzo soprano.

Au programme, des musiques européennes d'inspiration italienne du XVII^{ème} siècle.

Entrée gratuite, venez nombreux le SAMEDI 24 OCTOBRE à 20^h30 en l'église de POTIGNY.

La MJC de POTIGNY vous propose :

Le Centre de Loisirs

Été 2009, pour les enfants âgés de 4 à 11 ans. Séjour du 6 Juillet au 14 Août. Inscription à la semaine.

Séjour Vacances

Jeunes de 11 ans et plus. Durée 15 jours au mois de Juillet.

Renseignements, tarifs et inscriptions à la M.J.C.
Tél. 02 31 90 85 68

Vide Grenier

Le Dimanche 13 Septembre 2009.
Inscriptions : Tél. 02 31 90 85 68

Harmonie Espérance

l'association se compose de l'harmonie dirigée par Christophe LOUAIL et la chorale par Nathalie LOUAIL.

Les répétitions ont lieu :

- Pour l'harmonie :
le mardi de 19^h30 à 21^h15 Salle Eluard
- Pour la chorale :
le lundi de 19^h30 à 21^h Salle du CCAS

Vous pouvez toujours nous rejoindre, il n'est pas trop tard...

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez vous adresser

à François BESANÇON (Président) au 02.31.90.81.98
ou à Colette KISZKO (Secrétaire) au 02.31.90.80.73

Associations - Agenda

Pétanque Minière

Le Club local a organisé le Jeudi 11 Juin 2009, le Championnat des Vétérans du Calvados (Triplettes). Les finalistes iront au championnat de France en Septembre 2009.



Dates à retenir :

Fin Juin, Juillet et Août : Concours en semi nocturne chaque vendredi à partir de 20h

Coupe des commerçants : Samedi 12 Septembre

Concours officiels : Seniors triplettes et Féminins doublettes le Samedi 26 Septembre

Repas Dansant du Club : Samedi 24 Octobre

Assemblée Générale de la Pétanque-Vétérans du Calvados : Mercredi 28 Octobre.

Club Cyclotouriste du Laizon



Le CC.Laizon est affilié à la Fédération Française de Cyclotourisme et comprend 60 licenciés.

Plusieurs activités sont proposées :

- Les sorties hebdomadaires du Dimanche matin à 8^h30 au départ du local du Suvez sur des parcours variant de 30 à 100 km et au-delà
- Existe aussi une section « randonnée pédestre », les sorties sont organisées le Dimanche matin au départ du Suvez
- Des randonnées au départ d'autres villes du mois de Mars au mois d'Octobre
- L'école de cyclotourisme « Pierre Gour » qui accueille les jeunes qui souhaitent apprendre la cartographie, la mécanique, le code de la route et l'autonomie lorsqu'ils se déplacent à vélo
- La participation aux actions en faveur du Téléthon (5 Décembre 2009)

Pour tout autre renseignement, prendre contact
Auprès de Monsieur BLAIS Patrick, Président
Tél. 02 50 67 11 13

(Photo : Réception des cyclos Bretons 2007)

Fleurir Potigny

Chaque année l'Association Fleurir Potigny organise le concours des Maisons Fleuries.

Sans vous inscrire, vous pourrez être remarqué par le jury qui passera fin Juillet et à la fin du mois d'Août.

Plusieurs catégories existes :

- Façades et Parterres
- Balcons et Fenêtres
- Commerçants - Artisans
- Participation remarquée

Rappel : le fleurissement doit être visible de la route

Bon courage, et à l'avance MERCI de votre participation

Vit'Actif (une clé vers l'emploi)



Les Jardins de Serge vous proposent la vente de légumes frais et sans traitement, sous forme de paniers.

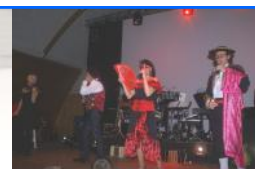
Cette vente débute le 15 Juin et se termine à la fin du mois d'Octobre. Vous trouverez des produits de qualité à des prix attractifs.

Les chantiers d'insertion Vit'Actif ont pour objectif de faire de l'insertion professionnelle auprès des personnes en difficulté.

Contact :

Monsieur BEZIER Gérard - Tél. 06 12 11 67 70
ou directement au jardin, Rue du Village

Kubiak



La traditionnelle Soirée Dansante KUBIAK aura lieu cette année le Samedi 19 Septembre à partir de 20^h à la Salle Omnisports de Potigny.

Les réservations auront lieu dans le bureau du CCAS, les samedis 29 Août et 5 Septembre de 9^h à 12^h ou par téléphone au 02 31 90 90 43 (en soirée).

Association MÉMOIRE DE FER

Le livre sur POTIGNY et la MINE

« POTIGNY au siècle des mineurs » (titre provisoire) est en cours d'écriture. La phase préalable de recherches et de collecte documentaire devrait s'achever dans les prochaines semaines. Grâce à la participation active de la population de Potigny et du bassin minier, plus de 1 000 photographies ont déjà pu être mises à jour. Merci à tous pour votre aide !

Vous pouvez encore apporter votre contribution à ce projet culturel en vous faisant connaître auprès de la Mairie de Potigny (contact : B. Perez).

A l'heure où Potigny s'apprête à renouer avec les compétitions cyclistes...

(extraits de notre dernière campagne de collecte photographique)



28 juin 1959. Monsieur Boulet, Instituteur, scrutant le passage du Tour de France à Potigny (étape Rouen-Rennes), depuis le 1^{er} étage de la Mairie.

Années 1950. Les grandes heures du Critérium de Potigny.



La suite de la programmation 2009

- 28 juin : « *Les mineurs ont des tripes !* ». Petit déjeuner à la mode de Caen sur le carreau de la mine.
- 5 juillet au 13 septembre : ouverture estivale du Musée de la Mine.
- 28 juillet : « *20 ans déjà...* ». Vingt ans jour pour jour après l'arrêt de l'extraction (28 juillet 1989), soirée du souvenir au Musée.
- 20 septembre : « *Journée Européenne du Patrimoine* ».

Pour toutes ces manifestations, renseignements sur les horaires et les tarifs au 02 31 90 53 44

Et tout l'été, de belles promenades culturelles à travers le bassin minier

A POTIGNY, le parcours communal « *POTIGNY, mine d'histoires* ». Plan disponible gratuitement à la Mairie de Potigny et à l'Office du Tourisme de Falaise.

A SAINT-GERMAIN-LE-VASSON, le « *Chemin du Grès et du Fer* ». Renseignements auprès de la Mairie de Saint-Germain.

Judo Club

Le Judo Club de Potigny dispose d'un site internet « judo-club-potigny@cegetel.net ».

Le club recherche des photos sur la remise de ceintures de l'année dernière (2008/2009).

Saison 2009/2010

Les cours reprendront le Mercredi 9 Septembre.

Les inscriptions commenceront le mercredi 2 Septembre de 15^h à 18^h et le samedi 5 Septembre de 14^h à 18^h.

Pour les inscriptions se munir d'un certificat médical en 2 exemplaires portant la mention « apte à la pratique et à la compétition de judo » ou une copie du « passeport » à jour du certificat médical.

Pour la rentrée 2009, les enfants nés en 2005 peuvent être inscrits en section « Baby ».

Autres renseignements, consulter le site « <http://judoclubpotigny.e-monsite.com> »

Bibliothèque

La bibliothèque de POTIGNY est ouverte le Mardi de 14h30 à 15h30 et le Vendredi de 17h à 18h.

Son local est actuellement situé à l'arrière de la MJC. Un projet de transfert dans l'actuelle Mairie (Place Copernic) est à l'étude et devrait voir le jour prochainement.

Cette structure est épaulée par la Bibliothèque de Prêt du Calvados, la Médiathèque de Falaise, la Communauté de Communes du Pays de Falaise et la Ville de Potigny.

Toutefois, elle ne fonctionne que grâce à de bonnes volontés. Le nombre de bénévoles est aujourd'hui insuffisant. C'est pourquoi la bibliothèque se tourne vers vous pour un appel à bénévole. Si vous avez 2 ou 3 heures de libre dans la semaine, vous pouvez rejoindre l'encadrement en vous faisant connaître auprès de Madame Maryvonne MAUNOURY (02.31.90.94.11). Merci par avance.

Ce numéro de « Potigny infos » a été réalisé par la Commission Communication. Ont participé : M. KEPA Gérard, M. DEFENOILLERE Jean-Yves, M. SAUVEE Jean-Claude, Mme KISZKO Colette, Mme SOHIER Sylvie, M. NIEWIADOMSKI Rudy et Mme GOLBA Nathalie.

Ouverture du secrétariat de Mairie :

Lundi - Mercredi - Jeudi - Vendredi
de 9^h à 12^h15 et de 13^h15 à 16^h45

Fermé au public le Mardi
(sauf si jour férié dans la semaine)

Tél. 02 31 90 84 67 Fax 02 31 90 41 90
email : ville-potigny@wanadoo.fr

Instantanés

Tradition Polonaise

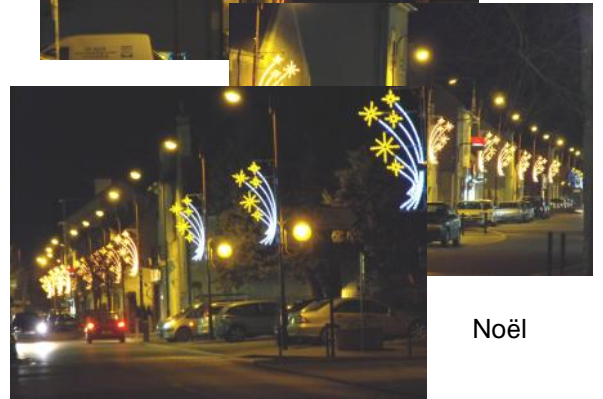


Bénédiction des paniers garnis pour Pâques

Illuminations



de



Noël

Vœux du Maire 2009



Amicale du Personnel Communal



Les Tripes
Un repas familial

Entrée du cimetière
à la Toussaint



Cérémonie du 1^{er} Novembre 2008



Construction
de l'EHPAD

